

4/2

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001053-202

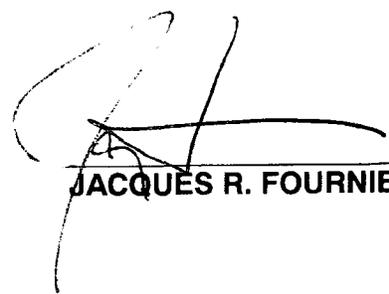
DATE : le 16 juillet 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION AUTOMOBILE (APA)
LILIANE ROCHA
Demandereses
c.
NISSAN CANADA INC.
Défenderesse

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'exercer une action collective;
- [2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- [3] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;
- POUR CES MOTIFS :**
- [4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Martin F. Sheehan pour assurer la gestion particulière de l'instance et entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- [5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



JACQUES R. FOURNIER, juge en chef